

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 avril 2017

L'an deux mille dix sept, le dix du mois d'avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CUARTERO Bernard, Maire.

Date de convocation : 30/03/2017

PRESENTS : Mrs CUARTERO - MUNOZ - DEPLANCHE - DEYMIER - EYRAUD - JULLIEN - REDOULEZ - Mmes BARRIERE - ESPUGNE - AGUILLON - CLEMENT - FOURCADE - GENESTE- LERBET

EXCUSES : M. CASSE

Secrétaire de séance : Stephane DEPLANCHE

Monsieur le Maire remercie Madame Clatot qui est présente à cette séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité et Monsieur Deplanche est désigné secrétaire de séance..

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire présente les chiffres du compte administratif.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de 726 916.75 €uros et les recettes à 951 245.05 € auxquelles le report s'ajoute de 106 109.49 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 274 041.33 € auxquelles se rajoute le déficit de 258 853.56 € et les recettes à 512 617.60 €.

Les restes à réaliser dépenses s'élèvent à la somme de 334 120.80 €

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Barriere qui propose de mettre le présent document au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce compte administratif à l'unanimité (par 13 voix pour).

Monsieur le Maire est rappelé par Madame Barrière et reprend la présidence de la séance.

COMPTE DE GESTION

Ce document est établi par la Trésorière de Cambes est strictement identique aux comptes du compte administratif.

Adopté par 14 voix.

DELIBERATION D’AFFECTATION DE RESULTATS 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : €

Décide d’affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l’exercice : + 224 328,30 €

Résultats antérieurs reportés + 106 109,49 €

Résultats de clôture à effectuer : + 330 437,79 €

Résultat section d’investissement : + 238 576,27 €

Résultat reporté section investissement : - 258 853,56 €

Résultat comptable cumulé - 20 277,29 €

Solde des restes à réaliser investissement - 334 120,80 €

Besoin réel de financement - 354 398,09 €

AFFECTATION = C

1/ Solde d'exécution N-1 en investissement D001	20 277,29 €
2/ Affectation en réserves R 1068 en investissement	354 398,09 €
3/ Report en fonctionnement D 002	23 960,30 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (14 voix).

DELIBERATION DES TAUX COMMUNAUX 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il souhaiterait pour cet exercice une variation proportionnelle de 1,010639 en proposant les taux tels quels :

- taxe d'habitation : 14,12 %
- taxe foncière (bâti) : 25,77 %
- taxe foncière (non bâti) : 47,96 %

pour un produit attendu de 597 099 €uros.

L'assemblée, à l'unanimité (14 voix), décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

DELIBERATION FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2017

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2016.

La réunion cantonale du début de l'année, présidée par monsieur Jean-Marie DARMIAN, vice-président du Conseil Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 13 437 €uros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide (14 voix) :

- de solliciter le FDAEC d'un montant de 13 437 € pour 2017
- de réaliser sur 2017 l'opération parking Ecole pour un montant de 55 970 €uros.

EMPRUNT POUR L'EXERCICE 2017

Considérant les prévisions budgétaires et les recettes inscrites au Budget Primitif 2017, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à consulter les banques pour contracter un prêt de 503 346 €uros.

Après consultation, le conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour contracter le prêt nécessaire à l'équilibre du budget communal et le mandate pour signer toutes les pièces nécessaires.